

RÈGLEMENTS

1. Général

1. La gestion d'ensemble de l'ÉPIQUE COUPE DE FEU sera tenue par la direction générale de la Fondation À Notre Santé qui sera l'autorité suprême pour tous les aspects de l'événement. Les décisions et jugements pris par la direction générale seront finaux pour le groupe ou l'individu concerné par cette décision.
2. Les courses de bateaux-dragon sont sous la supervision de l'arbitre en chef officiel et celui-ci a l'autorité pour tous les aspects de la course.

2. Composition d'équipe

1. Une équipe doit compter 21 personnes et avoir un minimum de 6 femmes pagayeurs (incluant le tambourineur).
2. Chaque équipe doit courir avec un tambourineur (facultatif).
3. Tous les membres de l'équipe doivent être âgés de 16 ans et plus.
4. La Fondation À Notre Santé fournit le barreur.

3. Sécurité

1. Tous les participants doivent porter une veste de sauvetage certifiée, le tout fourni par l'organisation.
2. Afin d'éviter tout risque de faire chavirer le bateau, il est strictement interdit qu'un pagayeur se mette debout dans le bateau (surtout à l'arrivée), à moins que cela soit nécessaire et sous le contrôle de l'entraîneur.
3. Dans le cas où un bateau chavire, tous les pagayeurs doivent rester près du bateau et attendre les instructions de leur entraîneur ou de l'arbitre. Ces derniers s'assureront que tous les pagayeurs soient présents et qu'il n'y ait pas de blessés.
4. Tout pagayeur doit être en état de prendre part à la course au moment de l'embarquement. L'entraîneur pourra en tout temps interdire l'accès à la compétition à un pagayeur dont il juge sa participation nuisible à la sécurité des autres membres de l'équipage.
5. Un participant blessé ou malade durant l'événement doit se présenter immédiatement au personnel médical. Dans le cas d'une maladie ou d'une

blessure grave, le personnel médical peut restreindre la participation du blessé à l'événement. La décision du personnel médical est irrévocable.

6. Tous les participants doivent signer un formulaire de renonciation avant de participer aux courses. C'est la responsabilité du capitaine d'équipe de s'assurer que tous les participants de son équipe aient signé un formulaire de renonciation. Les participants ayant utilisé le formulaire d'inscription en ligne n'ont pas à signer le formulaire de renonciation manuel.

4. Règlements des courses

1. Toutes les courses se feront sur une longueur de 200 mètres.
2. Toutes les équipes devront se présenter à l'aire d'embarquement 25 minutes avant l'heure prévue de leur course.
3. La procédure de départ sera suivie d'un avertisseur sonore à air. Une équipe qui fait un faux départ recevra une pénalité de 3 secondes.
4. Une collision entre deux bateaux entraînera une reprise de la course.
5. Les équipes qui accéderont aux courses finales seront déterminées par le meilleur temps des deux courses éliminatoires.

5. Étiquettes

1. Tous les participants doivent traiter les arbitres, les organisateurs, les bénévoles, leurs coéquipiers, leurs adversaires et les spectateurs avec respect. Un abus quelconque durant l'événement doit être signalé au comité organisateur, qui reconsidérera la situation et prendra des mesures appropriées, pouvant aller jusqu'à l'expulsion d'un participant ou de l'équipe.
2. Toutes les équipes doivent respecter les règles de courses et les jugements des arbitres. La conduite antisportive envers les arbitres risque une pénalité ou une disqualification de l'équipe en faute.
3. Une équipe peut décider de contester les résultats d'une course à l'intérieur des 20 minutes après la conclusion de la course contestée. Le coût pour une contestation est de 50 \$. Si le jugement est en faveur de l'équipe qui conteste, le 50 \$ sera remboursé.

6. Levée de fonds

1. L'équipe s'engage à amasser un minimum de 2 000 \$ en dons. Ce minimum exclut le frais d'inscription de 315 \$ (non remboursable) par équipe. De plus, l'inscription ne fait pas l'objet d'un reçu d'impôt.

2. L'équipe peut organiser des activités de levée de fonds afin d'atteindre son objectif financier. Elle doit cependant en informer la Fondation À Notre Santé, et ce, avant la tenue de celles-ci.
3. Les dons peuvent être remis à la Fondation en utilisant le formulaire de dons en ligne accessible via le www.epiquecoupedefeu.com ou en personne au bureau de la Fondation À Notre Santé (5, rue des Hospitalières, Victoriaville) au plus tard le 27 mai 2025 à 16h.
4. Chaque don de 20 \$ et plus sera admissible à l'émission d'un reçu aux fins d'impôts dans la mesure où la Fondation a en sa possession les coordonnées complètes du donateur lors de la remise du don.